

COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

DÉLIBÉRATION n° 2025/06/05-02-CFVU

Mise à jour du document de cadrage du label Hybrid'amU

La Commission de la formation et de la vie universitaire, en sa séance du 5 juin 2025, sous la présidence de M. Éric BERTON, président d'Aix-Marseille Université, représenté par Mme Sophie de CACQUERAY, Vice-présidente formation,

Vu le Code de l'éducation,

Vu les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,

Vu la délibération n° 2022/10/06-02 de la Commission de la formation et de la vie universitaire du 6 octobre 2022 portant approbation de la mise en place du label Hybrid'amU,

Considérant la nécessité de reformuler le texte du label hybrid'amU, visant à accompagner les enseignants qui le souhaitent dans la transformation numérique de leurs enseignements, ainsi que la mise à jour du processus de labélisation,

Après en avoir délibéré, la Commission de la formation et de la vie universitaire,

Article unique :

APPROUVE la mise à jour du document de cadrage du label Hybrid'amU, tel qu'annexé à la présente délibération.

Cette délibération est adoptée, par 26 voix pour et 4 abstentions, par les membres présents et représentés.

Composition : 40 membres

Membres en exercice : 40

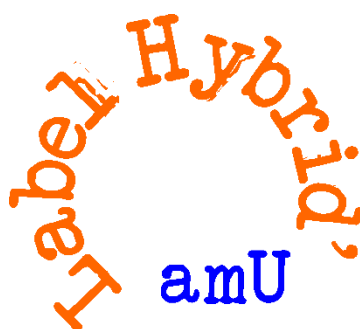
Quorum : 21

Membres présents et représentés : 30

Fait à Marseille, Pour le Président, et par délégation



Label Hybrid'amU



Toutes les informations sont accessibles sur ce cours, code d'inscription INFOSLABEL :

<https://ametice.univ-amu.fr/course/view.php?id=78874>

amU
Aix Marseille Université

Sommaire

Label et hybridation _____	3
Objectif du Label Hybrid'amU _____	3
Modalités d'enseignement prises en compte _____	3
La démarche de labélisation _____	4
Les différentes dimensions du label _____	4
<i>Dimension « Documentation pédagogique »</i> _____	4
<i>Dimension « Ressources et activités »</i> _____	5
<i>Dimension « Interaction pédagogique »</i> _____	5
Le processus de labélisation _____	6
1-Candidature de l'enseignant _____	6
2-Analyse pédagogique du cours _____	6
3-Délivrance du label _____	6
4-Valorisation _____	7
Annexes _____	7

Label et hybridation

Le label Hybrid'amU traduit une exigence de qualité en tenant compte de l'intégration du numérique dans le respect du référentiel de compétences pédagogiques universitaires d'amU sans pour autant présumer de modalité de formation présentielle ou distancielle.

L'hybridation doit être entendue comme l'intégration des outils numériques et des interactions humaines au service de la pédagogie en utilisant la plateforme pour l'enseignement en ligne AMeTICE. Un enseignement est plus ou moins hybride selon ce degré d'intégration du numérique et ne vise en aucun cas le « tout numérique », l'interaction humaine qu'elle soit synchrone, asynchrone, présentielle ou distancielle restant favorisée.

Cette hybridation n'impose pas de formats ou d'environnements pédagogiques particuliers. Ils peuvent être présentiel, distanciel, synchrone, asynchrone, autoformation et accompagnement :

- Présentiel / distanciel : les étudiants alternent entre des sessions en présence physique et des sessions à distance, souvent en ligne (via visioconférence, plateformes e-learning, forums, etc.).
- Synchrone / asynchrone : l'enseignement peut mêler des activités en temps réel (comme un cours en visio) et des activités en différé (comme des modules à suivre à son rythme, des devoirs à rendre en ligne...).
- Autoformation / accompagnement : l'enseignement peut inclure des temps où l'apprenant travaille de manière autonome, et d'autres où il est accompagné par un enseignant, formateur, tuteur, ...

Le label permet de traduire une exigence de qualité en tenant compte de l'intégration du numérique sans pour autant présumer de modalité de formation présentielle ou distancielle.

Objectif du Label Hybrid'amU

Le label vise à reconnaître et valoriser les enseignements qui intègrent le **numérique**, dans une logique favorisant l'engagement des étudiants et la qualité pédagogique afin d'améliorer les apprentissages et la réussite étudiante. Il accompagne la transformation pédagogique des enseignements et donne une indication de l'avancée de celle-ci.

Modalités d'enseignement prises en compte

Le label est indépendant des modalités d'enseignement et peut aussi bien concerner un enseignement en présentiel ou distanciel.

La démarche de labélisation

La demande d'attribution du label se fait par **UE**, pour une UE déjà existante ou pour un projet d'UE. Si la demande concerne un ensemble correspondant à un bloc de compétences, une thématique, une année de formation ou une formation complète, la labélisation devra être demandée pour **chacune des UE concernées**.

La démarche concerne toutes les dimensions de l'enseignement pour lequel la labélisation est demandée : la forme, les ressources et activités, les interactions avec les étudiants et les évaluations. C'est un processus d'amélioration qui a pour objectif de mettre à disposition de l'étudiant ou l'étudiante toutes les ressources pédagogiques dont il ou elle a besoin pour suivre et réussir l'enseignement labélisé.

L'enseignement doit faire l'objet d'une cohérence pédagogique parfois désignée sous la dénomination d'alignement pédagogique, c'est à dire que les ressources comme les activités pédagogiques et les stratégies d'évaluation doivent être clairement définies et adaptées aux objectifs d'apprentissage et ce, quelle que soit la modalité d'enseignement.

L'ergonomie du cours sur AMeTICE doit être pensée en choisissant un format de cours adapté, en favorisant les affordances, en respectant l'accessibilité numérique du cours, en enlevant par exemple tous les éléments inutilisés (blocs, sections, ...) et en créant si possible une identité visuelle du cours qui facilite son utilisation tout en respectant l'accessibilité numérique.

Les différentes dimensions du label

Le label repose sur la validation a minima d'un ensemble de critères relatifs à chaque dimension.

Dimension « Documentation pédagogique »

Cette dimension évalue **la clarté, la cohérence et l'organisation pédagogique** du cours dans son ensemble.

Une description détaillée du cours ou syllabus comprenant les objectifs pédagogiques généraux et les compétences visées, le programme du cours, les modalités d'évaluation formatives ou sommatives, le nombre d'heures de travail pour l'étudiant, un calendrier des séances et/ou modules avec l'identification de leurs modalités présentielles ou distancielles, et des consignes claires afin que l'étudiant sache ce qu'il doit faire et quand il doit le faire.

Une courte bibliographie/webographie permettant de faire le lien avec les références du cours.

Dimension « Ressources et activités »

Cette dimension porte sur la **variété, la qualité, et l'accessibilité** des contenus et dispositifs proposés aux étudiants. L'enseignement doit comprendre, dans AMeTICE, les ressources et activités pédagogiques permettant à l'étudiant ou l'étudiante de fournir le travail d'étude du cours, notamment pour assurer son appropriation sans pour autant pallier totalement l'expérience du cours synchrone.

Le cours doit contenir :

- **L'ensemble des ressources du cours** : supports de cours (« polycopié », podcasts, vidéos, documents, ...), exercices, etc. Elles doivent être diversifiées et optimisées pour l'usage numérique. Dans la conception des contenus, il convient de prendre en compte leur accessibilité numérique afin qu'ils puissent s'adapter au plus grand nombre. Les sources ou citations doivent être mentionnées et référencées dans le respect du droit d'auteur.
- **Des activités d'apprentissage individuelles ou collectives** guidant l'étudiant dans l'acquisition des connaissances et compétences enjeux de l'enseignement : tests autocorrectifs, tests de positionnement, rétroactions (ou feedbacks), exercices collaboratifs, études de cas, forums, jeux sérieux... Ces activités peuvent se baser sur celles proposées dans AMeTICE (*test, jeu, devoir, glossaire, atelier, ...*) et même intégrer des parcours personnalisés avec rétroactions au fur et à mesure des apprentissages.

Dimension « Interaction pédagogique »

Cette dimension concerne la **relation pédagogique**, entre l'enseignant et l'étudiant. Étudiants et enseignant(s) doivent pouvoir interagir en présence ou à distance, de manière synchrone ou asynchrone. Les activités de communication ou d'échanges avec les étudiants constituent une richesse pédagogique. L'enseignant peut manifester une action pédagogique, même à distance (messages, relances, annonces régulières, commentaires...). Pour les interactions avec les étudiants, des espaces de communication et d'échange (visio, forums, messagerie) peuvent être mis en place et activement utilisés. Un suivi pédagogique individuel de type tutorat par l'enseignant ou un tuteur désigné peut par exemple être réalisé. Il permet de suivre les progrès, de proposer du feedback personnalisé ou collectif, et d'adapter si besoin l'accompagnement.

Ces temps d'échanges ou activités de communication permettent de répondre aux questions des étudiants, et sont intégrés soit en présentiel, soit à distance de façon régulière (forum, réponses par courriel, séances de réponses individuelles/collectives via un outil de classe virtuelle, ...). Les modalités de ces activités de communication doivent être définies de manière claire et précise. En outre, ces échanges permettent à l'enseignant de réguler son enseignement.

Le cours peut également encourager la collaboration entre les étudiants, via des forums de discussion, des travaux de groupe, des évaluations par les pairs, des partages d'expérience...

Le processus de labélisation

Il suit les étapes suivantes :

1-Candidature de l'enseignant

Avant de se lancer dans le processus de labélisation et si cela entraîne un changement substantiel du cours (par exemple passage de présentiel à distanciel), le demandeur doit s'assurer auprès de la direction de la composante, du responsable de la formation et des responsables pédagogiques de l'enseignement que cette modification est possible.

L'enseignant demandeur s'inscrit dans le cours Label Hybrid'amU sur AMeTICE afin de suivre toutes les étapes de la labélisation. Dans ce cours, deux documents sont à télécharger :

- Une grille d'auto-évaluation permettant de visualiser les critères et de cocher leur atteinte au fur et à mesure de la transformation du cours ;
- Un guide d'accompagnement à la labélisation explicitant les critères pour guider l'hybridation du cours.

L'enseignant peut se faire accompagner tout au long du processus de labélisation par un ingénieur pédagogique de sa composante, du CIPE ou du réseau des ingénieurs pédagogiques d'amU. L'ingénieur pédagogique pourra lui suggérer des intégrations du numérique possibles, une aide à la scénarisation, des exemples d'activités, ...

L'enseignant s'assure que le cours pour lequel il demande la labélisation réponde aux exigences du label Hybrid'amU en complétant la grille d'auto-évaluation. Elle rassemble un ensemble de critères que le cours doit impérativement satisfaire. Lorsque tous ces items sont complétés, il peut demander l'attribution du label Hybrid'amU au CIPE. Pour cela, il dépose sa grille d'auto-évaluation dans l'espace dépôt du [cours Label Hybrid'amU](#) sur AMeTICE.

2-Analyse pédagogique du cours

Le CIPE désigne un membre du réseau des ingénieurs pédagogiques qui vérifie l'adéquation entre la fiche d'auto-évaluation remplie par l'enseignant et le contenu du cours. Cette étape peut nécessiter des allers-retours et un ajustement éventuel du cours.

3-Délivrance du label

Lorsqu'il y a bien adéquation entre la grille d'auto-évaluation et le cours à labéliser, la labélisation de l'enseignement est proposée par la vice-présidence déléguée à l'innovation pédagogique universitaire. La délivrance de label est faite au fil de l'eau des demandes tout au

long de l'année universitaire. Un délai minimum d'un mois, nécessaire à l'analyse du dossier déposé, est demandé entre la date de demande d'attribution du label et la réponse.

La liste des enseignements proposés à la labélisation est présentée en CFVU pour l'attribution officielle des labels.

Le label est **attribué à un enseignement pour la durée de l'accréditation** en cours au moment où il a été attribué. Une modification substantielle de l'UE obligera à repasser par le processus de labélisation.

4-Valorisation

L'enseignant se verra remettre un tampon Label Hybrid'amU sous la forme d'une image  qu'il pourra ajouter dans son cours s'il le souhaite.

Annexes

- Grille d'auto-évaluation à remplir par les enseignants : « grille_autoévaluation_LabelHybridAMU.xlsx »
- Référentiel de compétences pédagogiques universitaires amU : « Referentiel-competences-AMU.pdf »